

Initiatives parlementaires

Les observations que nous ont faites les Canadiens durant les consultations sont compatibles avec ce que nous savons maintenant au sujet de l'environnement, à savoir que l'air, l'eau et la terre ne sont pas des entités séparées, mais qu'ils constituent des écosystèmes qui doivent faire l'objet d'une gestion intégrale systématique.

Le Plan vert reflète à la fois les préoccupations dont les Canadiens nous ont fait part et l'évolution de notre propre pensée. Il faut adopter une approche globale. C'est un ensemble de mesures touchant un large éventail d'aspects, depuis les changements climatiques jusqu'à la vie des animaux en passant par les parcs. Ceci correspond à ce que souhaitent les Canadiens et, ce qui importe tout autant, à ce que nous savons de notre écosystème et des liens existant entre les êtres qui l'habitent.

Le Plan vert témoigne de l'importance que nous attachons au fait de prendre des mesures qui soient de nature à s'attaquer à l'ensemble des questions environnementales. Ainsi, le Plan vert insiste sur une meilleure connaissance afin de mieux comprendre les problèmes environnementaux et de leur trouver une solution. Il insiste sur la diffusion d'une meilleure information à tous les Canadiens afin de les rendre plus en mesure de prendre des décisions judicieuses et de rendre les gouvernements, l'industrie et les citoyens eux-mêmes plus responsables. Il insiste sur une meilleure éducation afin que la population se soucie davantage de l'environnement et participe de plus en plus à la prise de décisions en la matière.

Le Plan vert, c'est du concret. Il fixe des cibles et établit des échéanciers précis; il engage le gouvernement à des consultations permanentes de même qu'à la présentation de rapports complets sur l'environnement. Voilà les objectifs du Plan vert en matière d'environnement. Toutefois, nous atteindrons ces objectifs uniquement si nous modifions notre comportement envers la nature. C'est pourquoi le Plan vert insiste aussi sur la responsabilité en matière d'environnement par le truchement d'un meilleur processus de prise de décision.

Le Plan vert donne aux Canadiens la possibilité d'agir sur la prise de décision à tous les niveaux. Grâce à une meilleure information et à une sensibilisation accrue aux phénomènes environnementaux, les Canadiens pourront porter des jugements mieux fondés sur les performances de l'industrie. Grâce aux rapports réguliers sur l'évolution du Plan vert, les Canadiens pourront tenir les gouvernements, les entreprises et les autres Canadiens responsables des progrès réalisés ou du contraire.

La législation fédérale donne aussi aux personnes le pouvoir de protéger l'environnement. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la LCPE, définit de nombreux droits permettant au public de participer aux

décisions ayant un impact sur l'environnement. La LCPE donne aussi au public le pouvoir d'intenter une action en justice contre tout pollueur qui contrevient à cette loi.

Le Plan vert reconnaît aussi à quel point il est important que le gouvernement fédéral prenne de bonnes décisions dans le domaine environnemental.

La Loi canadienne sur les évaluations environnementales, qui sera promulguée plus tard cette année, va garantir que tous les projets qui dépendent d'une décision fédérale soient évalués soigneusement du point de vue de leur incidence sur l'environnement.

En outre, nous sommes allés au-delà de l'évaluation des projets et, depuis juin 1990, nous exigeons, dans le cadre de notre politique gouvernementale, que toutes les initiatives et tous les programmes qui doivent faire l'objet d'une décision du Cabinet soient soumis à des évaluations environnementales.

De plus, notre politique prévoit que soient rendues publiques les évaluations environnementales de toute politique et de tout programme.

Le Plan vert met au défi tous les Canadiens de prendre de meilleures décisions en ce qui concerne l'environnement. Nous, le gouvernement, nous sommes prêts à donner l'exemple. C'est une façon efficace de protéger l'environnement et de le mettre en valeur. Il faut que les comportements changent à tous les niveaux de la société. Il faut adopter et coordonner une stratégie nationale donnant aux gens la garantie que leurs actions individuelles s'intègrent dans une approche coordonnée du changement.

Il faut que les individus, les sociétés et les gouvernements sachent qu'ensemble, ils peuvent faire changer les choses.

Enfin, les priorités de notre gouvernement sont les suivantes: une attaque globale contre la dégradation de l'environnement menée par une société écologique dont les membres possèdent les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour passer à l'action. Il ne s'agit pas d'initiatives dont on saisit les tribunaux, une par une.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[Français]

Comme il est 15 h 46, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 46.)